

## COMMENT TRIER LES DÉCHETS DE CHANTIER LORS DES TRAVAUX ?

ARTICLES

[mise à jour : 02/2019]



### **Notre guide pour bien gérer les déchets de chantiers lors des travaux dans la maison, pour son portefeuille et l'environnement.**

Des travaux dans la maison génèrent souvent beaucoup de déchets. On perce des trous, on casse des murs, on enlève une ancienne cuisine ou, tout simplement, on change le papier-peint.

C'est tentant de jeter tous ces déchets de chantier dans un seul conteneur qu'on loue pour l'occasion. La plupart du temps, ces conteneurs sont chers.<sup>[1]</sup> Et comme tout y est mélangé, il y a peu de chance que les matériaux puissent être réutilisés ou recyclés. Pourtant, quand on rénove, tout n'est pas à jeter !

Voici notre guide pour bien gérer les déchets de chantiers, et faire un geste pour l'environnement et son portefeuille.

#### **Sommaire :**

- [En priorité : démonter pour réutiliser](#)
- [Si on doit jeter : trier les déchets selon ce qui est repris au recyparc](#)
  - [Les types de déchets repris au parc à conteneurs](#)
    - [Plastiques durs](#)
    - [Inertes](#)
    - [Métaux](#)
    - [Amiante-ciment](#)
    - [Emballages](#)
    - [Bois](#)
    - [Verre plat](#)
    - [Frigolite](#)
    - [Petits déchets chimiques \(aussi appelés « déchets spéciaux des ménages »\)](#)
    - [Ampoules, luminaires et électroménager \(« DEEE »\)](#)
    - [Encombrants](#)
    - [Encombrants non incinérables](#)
  - [Prévoir le moyen de transport](#)
  - [Les coordonnées et les guides du tri des parcs à conteneurs](#)
    - [En Wallonie](#)

- [À Bruxelles](#)

-----

## En priorité : démonter pour réutiliser

Divers matériaux sont réutilisables si on les démonte proprement :

- appuis de fenêtres ;
- blocs béton ;
- briques ;
- câbles électriques (attention à ce qu'ils ne soient pas abîmés du tout) ;
- carrelages ;
- éviers ;
- planches de bois (encadrements de portes, plinthes...) ;
- plans de travail ;
- portes ;
- radiateurs ;
- WC (cuvette, chasse) ;
- ...

Une fois démontés, on peut :

- les donner à une association. Liste sur [larecup.be](http://larecup.be)
- les revendre. Voir les entreprises de matériaux d'occasion sur [www.opalis.be](http://www.opalis.be) (souvent pour des matériaux plutôt « nobles » mais parfois on trouve vraiment de tout). Ou tout simplement sur [2emain.be](http://2emain.be).
- les réutiliser ailleurs dans sa maison ou son jardin (murets, fenêtres pour abri de jardin, rangements pour le garage, petites zones à carreler...).

Bien entendu cela demande de « déconstruire » plutôt que de casser. C'est plus lent, mais il y a un réel bénéfice environnemental, ainsi que financier si on arrive à réutiliser ou revendre les matériaux.

Beaucoup d'objets peuvent également être donnés à une Ressourcerie ([liste des Ressourceries et déchets acceptés](#)) comme par exemple du bois, des luminaires, des matelas, des fauteuils, des métaux, des tapis...

> Lire aussi : [Comment utiliser la récup quand on construit ou rénove ?](#)

## Si on doit jeter : trier les déchets selon ce qui est repris au recyparc

Tous les parcs à conteneurs (ou recyparcs, ou déchetteries) acceptent les déchets de chantier.

On installe sur son chantier une zone avec des bacs pour **trier les déchets en fonction des catégories reprises au parc à conteneurs**. Dans la mesure du possible, on sépare les matériaux d'un objet qui en comporte plusieurs. Par exemple, on démonte une porte de douche afin de séparer le panneau en plastique des montants en métal. Cela permet de pouvoir mettre le métal à part pour qu'il puisse être recyclé.

## Les types de déchets repris au parc à conteneurs

Les parcs à conteneurs de Wallonie et de Bruxelles acceptent souvent les mêmes types de déchets.

Attention toutefois car **les règles de tri peuvent varier d'une région à l'autre**. Certains parcs limitent la quantité (par jour, par an...) de certains déchets ou peuvent les refuser si les conteneurs sont pleins (on évite donc les heures de pointe). L'apport de déchets est gratuit dans les recyparcs wallons ainsi que dans les parcs à conteneurs communaux à Bruxelles. Mais il est payant dans les parcs régionaux bruxellois.

Consulter le guide du tri de son parc à conteneurs est toujours une bonne idée ! ([voir liens ci-dessous](#))

### Plastiques durs

- Par exemple : meubles de jardin, seaux, gouttières, vitres en plastique de serres...
- Ce qu'on en fait : ils sont recyclés.
- Ne sont pas repris : les objets multi-matériaux (avec du textile, des fibres de renforcement comme les plaques ondulées en plastique...), les casques, les boîtes fraîcheur, le caoutchouc...

### Inertes

- Par exemple : briques, briquillons, béton, carrelage, faïence (cuvettes de WC, certains éviers et bacs de douche...)<sup>[2]</sup>, l'asphalte, parfois la terre et le sable...
- Ce qu'on en fait : une fois broyés, les inertes servent de fondation (pour des routes, des allées...).
- Ne sont pas repris : le plâtre, les blocs de béton cellulaire (« Ytong »).

### Métaux

- Tous les objets en métal sont acceptés dans le conteneur des métaux du parc à conteneurs. Par exemple : un siphon métallique, une bonde, des vis, des poignées de porte, des charnières, des montants de portes, des câbles électriques (même gainés de plastique), des cuves (propres), un chauffe-eau, un radiateur, un vélo, une tondeuse (sans huile ni essence), etc.
- Ce qu'on en fait : ils sont recyclés afin de faire de nouveaux objets en métal.
- Ne sont pas repris : les bonbonnes de gaz (à déposer chez des revendeurs de bonbonnes), des munitions, des radiateurs électriques (à mettre dans les « DEEE » (ajouter ancre vers catégorie)), des emballages métalliques repris par ailleurs (PMC, déchets spéciaux...), etc.

### Amiante-ciment

Parmi les déchets de chantier, **l'amiante-ciment** est un cas un peu particulier. L'amiante-ciment est solide et a été utilisée pour des plaques de recouvrement (« Eternit »), des tuyaux, des cheminées...

Les déchets d'amiante doivent être emballés dans des sacs spéciaux à double paroi. Ces sacs sont réglementaires et vendus par certains parcs à conteneurs.

Attention, tous les parcs ne vendent pas les sacs et tous n'acceptent pas les déchets d'amiante. Les modalités d'achat des sacs est également variable.

**L'amiante libre ou friable** (anciennes isolations de tuyaux de chauffage, certaines colles de dalles de sol ou de carrelage, flocage...) n'est pas concernée. Elle doit être collectée par une entreprise agréée. Il est aussi conseillé de ne pas l'enlever soi-même, mais de faire appel à une entreprise

agrée.

> Plus d'infos : « [Comment se débarrasser de l'amiante sans danger ?](#) »

## **Emballages**

Beaucoup de matériaux sont emballés dans du papier, du carton, des sacs ou films en plastique... Certains de ces emballages ne sont repris que s'ils sont propres. Les emballages de sable ou de ciment par exemple ne sont pas repris et doivent être mis dans la poubelle domestique non triée.

## **Bois**

- Tous les objets en bois ou majoritairement constitués de bois <sup>[3]</sup> sont récupérés : meubles (démontés), MDF (même recouvert de plastique), contreplaqué, planches (même peintes ou vernies), palettes, portes et châssis (sans les vitres), les souches (parfois)...
- Ce qu'on en fait : ils sont broyés en particules pour fabriquer de nouveaux panneaux de bois ou ils sont incinérés.
- Ne sont pas repris : le bois pourri (à déposer dans les encombrants).

## **Verre plat**

- Par exemple : miroirs, vitres, aquariums, double-vitrage (sans les châssis), verre armé...
- Ce qu'on en fait : il est recyclé pour fabriquer d'autres produits en verre.
- Ne sont pas repris : Pyrex, ampoules, verre rond, plaques vitro, verre de sécurité, bocaux, faïence...

## **Frigolite**

- Ce qui est repris : la frigolite blanche propre (par exemple qui a servi à emballer les nouveaux électroménagers de la cuisine).
- Ce qu'on en fait : on l'utilise pour fabriquer des matériaux isolants.
- Ne sont pas repris : la frigolite alimentaire (barquettes), les plaques d'isolants et la frigolite sale (à mettre dans les encombrants).

## **Petits déchets chimiques (aussi appelés « déchets spéciaux des ménages »)**

- On utilise beaucoup de produits plus ou moins toxiques lors de travaux : silicones, mousses expansives, vernis, peintures, colles... Les récipients vides ou qui contiennent encore du produit doivent aller au coin « déchets chimiques » du parc à conteneurs. Attention, souvent les bidons de plus de 20 litres ne sont pas acceptés. Les produits doivent être étiquetés ou du moins définis (écrire dessus ce que c'est).
- Ce qu'on en fait : ils sont incinérés (de façon adaptée) et les emballages vides sont recyclés après nettoyage.

## **Ampoules, luminaires et électroménager (« DEEE »)**

- Par exemple : les frigos, cuisinières, ampoules, luminaires, lustres, hottes, multiprises... Ils sont repris dans le coin DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) du parc à conteneurs.
- Ce qu'on en fait : ils sont recyclés.

## Encombrants

Un encombrant est un déchet pour lequel il n'existe pas de filière de récupération/recyclage et qui est trop grand pour rentrer dans le sac poubelle (ou le bac du conteneur à puces).

Par exemple : un matelas, un vieux fauteuil, un tapis, une moquette, etc.

Ce qu'on en fait : ils sont broyés puis les parties comme le métal, le plastique ou le bois sont recyclés ou incinérés. Le reste est incinéré.

## Encombrants non incinérables

- Par exemple : le plâtre, les blocs de béton cellulaire (« Ytong »), la laine de verre et de roche...

Ce qu'on en fait : ils sont mis en décharge (enfouissement en CET).

## Prévoir le moyen de transport

Une **remorque** est l'idéal pour transporter des déchets de chantier. Attention au poids maximal admis, tant pour la remorque que pour le véhicule qui la tracte. Des gravats, c'est vite lourd !

Si on n'a pas de remorque, on peut poser une bâche dans la **voiture** ou mettre les déchets dans des sacs ou des bacs. On peut par exemple réutiliser les sacs en plastique qui ont emballé certains matériaux de construction (sacs de sable, d'argile, de ciment...).

On veille à bien équilibrer le poids dans la remorque ou dans la voiture. Les déchets les plus lourds vont dans le bas du coffre ou de la remorque et sont placés au niveau des roues ou vers les sièges avant dans le cas d'une voiture.

Enfin, on vérifie que tout est bien attaché ou calé et on bâche la remorque pour éviter de jouer au Petit Poucet.

**Si on n'a pas de voiture**, certaines intercommunales organisent service (payant) de collecte à domicile (Tibi, Hygea...).

## Les coordonnées et les guides du tri des parcs à conteneurs

### En Wallonie

Si vous ne connaissez pas votre zone : <http://www.copidec.be/>

### Namur

- Intercommunale : BEPN
- [Guide du tri des déchets](#)
- [Carte des parcs à conteneurs](#)

### Luxembourg (et Stavelot-Malmedy-Saint-Vith)

- Intercommunale : AIVE (ex-Idelux)
- [Guide du tri des déchets](#)
- [Carte des parcs à conteneurs](#)

### Liège

- Intercommunale : Intradel
- [Guide du tri des déchets](#)
- [Carte des parcs à conteneurs](#)

## Hainaut

> Wallonie picarde et sud-Hainaut

- Intercommunale : Ipalle
- [Guide du tri des déchets](#)
- [Carte des parcs à conteneurs](#)

> Mons-Borinage-centre

- Intercommunale : Hygea
- [Guide du tri des déchets](#)
- [Carte des parcs à conteneurs](#)

> Région de Charleroi

- Intercommunale : Tibi (ex-ICDI)
- [Guide du tri des déchets](#)
- [Carte des parcs à conteneurs](#)

## Brabant Wallon

- Intercommunale : Inbw (ex-IBW)
- [Guide du tri des déchets](#)
- [Carte des parcs à conteneurs](#)

## À Bruxelles

- Intercommunale : Agence Bruxelles-Propreté
- [Guide du tri des déchets](#)
- [Carte des parcs à conteneurs](#)

Certaines communes bruxelloises disposent de leur propre parc à conteneurs, mais c'est plutôt l'exception (Uccle, Auderghem, Saint-Josse...).

## Lire aussi

- [Comment utiliser la récup quand on construit ou rénove ?](#)
- [10 conseils pour préparer la rénovation de sa maison](#)
- [8 erreurs à éviter quand on rénove sa maison](#)

---

*[1] Les prix sont très variables mais on peut compter +/- 450 à 900€ HTVA pour un conteneur de déchets non triés de 10m<sup>3</sup>. Les conteneurs de déchets triés (bois, inertes...) sont moins chers : +/- 300€ pour 10m<sup>3</sup> (prix relevés par écoconso en février 2019).*

[2] Pas les éviers ou receveurs de douche en synthétique (plastique).

[3] Pour le BEPN par ex. c'est 80%

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

---

## Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [2] [https://www.res-sources.be/fr/membres?field\\_channel\\_tid=33](https://www.res-sources.be/fr/membres?field_channel_tid=33)
- [3] <http://www.opalis.be>
- [4] <http://www.2emain.be>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/content/ou-peut-donner-un-appareil-un-objet-et-dans-quel-etat>
- [6] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-utiliser-la-recup-quand-construit-ou-renove>
- [7] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-se-debarrasser-de-lamiante-sans-danger>
- [8] <http://www.copidec.be/>
- [9] <https://www.bep-environnement.be/trier-ses-dechets/>
- [10] <https://www.bep-environnement.be/parcs-et-bulles/>
- [11] <http://www.idelux-aive.be/fr/trier-mes-dechets.html?IDC=2578>
- [12] <http://www.idelux-aive.be/fr/horaires-d-ouverture-de-mon-recyparc.html?IDC=2504&IDD=23809>
- [13] <https://www.intradel.be/trier-ses-dechets/guide-du-tri.htm?lng=fr>
- [14] <https://www.intradel.be/trier-ses-dechets/recyparcs/trouver-un-recyparc.htm?lng=fr>
- [15] <https://www.ipalle.be/le-guide-des-recyparcs/>
- [16] <https://www.ipalle.be/localisation-et-horaires/>
- [17] <https://www.hygea.be/profils/citoyen/les-ecoparcs/guide-des-ecoparcs.html>
- [18] <https://www.hygea.be/profils/citoyen/les-ecoparcs/ecoparcs-pres-de-moi.html>
- [19] <http://www.tibi.be/citoyens/recyparcs/trouver-un-recyparc.htm>
- [20] <https://www.inbw.be/dechets-acceptes>
- [21] <https://www.inbw.be/trouver-un-recyparc>
- [22] <https://www.arp-gan.be/fr/nos-parcs-conteneurs-1.html>
- [23] <https://www.ecoconso.be/fr/content/batibouw-10-conseils-pour-preparer-la-renovation-de-sa-maison>
- [24] <https://www.ecoconso.be/fr/content/8-erreurs-eviter-quand-renove-sa-maison>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

